

# Le Monde

pour Directmatin PLUS

**Solidarité.** Lundi prochain, le RMI (Revenu minimum d'insertion) cédera la place au Revenu de solidarité active (RSA). Le «92» a fait appel aux municipalités pour les «pré-inscriptions». Le PCF s'en indigne. Récit.



Ces téléopérateurs du 39 39 informent les personnes qui appellent sur le RSA.

## Comment bénéficier du RSA ?

► Pour bénéficier du RSA, les salariés à faibles revenus peuvent tester leur éligibilité à cette allocation, en se connectant sur les sites [www.rsa.gov.fr](http://www.rsa.gov.fr) et [www.caf.fr](http://www.caf.fr) ou en appelant le 3939 «Allô service public». Ils peuvent aussi se renseigner, au niveau local, auprès des professionnels de l'insertion – services des conseils généraux, centres communaux ou intercommunaux d'action sociale (CCAS), associations, etc. – qui pourront les aider dans leurs démarches. S'ils sont éligibles au RSA, ils doivent déposer une demande dûment complétée auprès de la CAF, des services du conseil général ou du CCAS de la mairie de résidence, avant le 15 juin 2009, pour pouvoir toucher le RSA dès le mois de juillet.

# Mise en place du RSA : polémique dans les Hauts-de-Seine

Le 1<sup>er</sup> juin, le Revenu de solidarité active (RSA) remplacera le RMI (Revenu minimum d'insertion) institué en 1998 par Michel Rocard. Les prestations seront versées à partir du 6 juillet à plus de trois millions de ménages. Dans les Hauts-de-Seine, le conseil général et la Caisse d'allocations familiales (CAF) ont pris les devants en ouvrant depuis le 15 avril une «pré-inscription». «Nous sommes le premier département à l'avoir fait», se targuent au conseil général. Sage précaution, car près de 60 000 demandeurs sont attendus aux guichets des organismes sociaux. La gauche s'inquiète d'une telle «explosion», estimant que les moyens mis en œuvre pour l'accueil et le «traitement social» des bénéficiaires ne suivront pas dans le département présidé par le ministre UMP de la Relance, Patrick Devedjian.

Dans les Hauts-de-Seine, l'addition est astronomique : 57 000 personnes sont potentiellement concernées par le RSA. En comptant les plus de 25 ans (ou moins de 25 ans avec un enfant à charge) sans activité, bénéficiaires actuels du

RMI et de l'Allocation de parent isolé (API), cela fait 24 000 personnes. Auxquelles s'ajoutent les Altoséquanais exerçant ou reprenant une activité professionnelle, soit 33 000 personnes.

Car, nouveauté, le RSA ne s'adressera pas qu'aux sans-emploi, mais aussi à ceux qu'on appelle les «travailleurs pauvres». «Notre objectif était d'identifier le plus rapidement possible ces travailleurs aux revenus inférieurs à 2,2 fois le RMI. Si les allocataires du RMI et de l'API ont été informés par courrier qu'ils seront automatiquement bénéficiaires du RSA, ce n'est pas le cas pour ces personnes en activité. D'où notre invitation à se pré-inscrire depuis le 15 avril, et jusqu'au 31 mai, afin d'éviter un engorgement des services responsables du traitement des dossiers», indique l'assemblée départementale. Cette dernière a mobilisé tous azimuts : agences CAF, espaces Insertion, services sociaux départementaux, mais aussi centres communaux d'action sociale (CCAS). Or, ceux-ci sont gérés par les municipalités qui, lorsqu'elles sont à gauche, renâclent à obéir aveuglément au conseil général.

Patrick Alexanian (PCF, conseiller général) précise que les centres communaux pourront être mis à contribution... à titre gratuit

Patrick Alexanian (PCF, conseiller général)

A l'exemple de Patrick Alexanian, conseiller

général PCF de Bagneux qui s'indigne : «Le nombre d'allocataires de minima sociaux va exploser, puisqu'on va passer des 21 000 RMistes actuels à 57 000 personnes pour le RSA. Comment, avec un budget quasi identique, le conseil général va-t-il faire face à cette forte augmentation ? Comment les travailleurs sociaux des espaces insertions, des CAF, des CCAS, vont-ils pouvoir accueillir ces milliers de nouveaux allocataires ? Avec quels moyens supplémentaires ? M. Devedjian a trouvé la solution ! Une note du conseil général précise que les centres communaux pourront être mis à contribution pour l'instruction des dossiers mais... à titre gratuit, sans compensation financière. Il s'agit d'un nouveau transfert de charge pour les communes dont les finances sont déjà mises à mal.»

Au conseil général, on réplique que l'Etat prendra à sa charge le financement des 33 000 allocataires en activité. Quant aux CCAS, «la loi leur impose d'instruire les dossiers. En refusant de poursuivre ces missions, certaines communes manifestent une volonté de se désengager de l'action sociale...» ■

Jean-Pierre Dubois

CET APRÈS-MIDI DANS **Le Monde**  
Objectif «zéro carbone»  
pour plusieurs municipalités